

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021 – 20 h**

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurent BORDEL → procuration à Jean-Michel LAURENT  
Céline THEVENOUX → procuration à Evelyne SUBIT  
Claire TRICHON → procuration à Julien DOMBES  
Isabelle VAUDRAY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Julien DOMBES

### **I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 21 OCTOBRE 2021**

Le compte-rendu du 21 octobre 2021 est validé à l'unanimité.

### **II – FINANCES COMMUNALES**

#### **Taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement pour l'année 2021 (TADE)**

La TADE est attribuée aux communes de moins 5000 habitants par le département

La commune va percevoir cette année 35 603 € (39 721 € en 2020)

### **III – VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

#### **3-1 Point sur travaux de la traversée du village**

Le secteur Nord est terminé. La résine sur les trottoirs se fera au printemps. Reste la question de la mise en place d'un stop sur la route du Vernans, la décision sera prise courant mars s'il y a la nécessité de la pose d'une signalisation sur cette voie.

#### **3-2 Rapports de visite d'auto surveillance des stations de Chef-Lieu et Pré Seignieu**

Suite au contrôle de la SATESE les stations mentionnées ci-dessus respectent les normes imposées. A noter que l'évacuation des boues sera à prévoir dans le prochain budget si la situation sanitaire le permet.

### **IV – BATIMENTS COMMUNAUX - TERRAINS COMMUNAUX**

#### **4-1 Retour sur la réunion de la commission concernant la salle des fêtes**

Pour rappel, la salle des fêtes n'est pas aux normes en matière d'accès PMR. Le projet à l'étude par la commission a pour objectif, non seulement de répondre à cette attente, mais aussi d'optimiser le potentiel de location de la salle. Des devis sont en cours.

#### **4-2 Maison des associations**

Le bruleur de la chaudière a été changé par la Sté AG Maintenance : coût 1 380.89 € TTC.

#### **4-3 Gendarmerie**

La mise en place de gabions remplacera la barrière en bois. L'isolation des plafonds va être faite par les employés communaux (pose de laine de verre).

#### **4-4 Coupes affouagères**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de la coupe affouagère à 90 €.

Le tirage au sort pour l'attribution des coupes aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 9 heures, en présence du responsable ONF et des référents bois et forêts pour la commune.

### **V – URBANISME**

#### **Panneaux photovoltaïques**

La pose de panneaux photovoltaïques en surimposition est interdite, ils doivent être parfaitement intégrés à la toiture. Suite au démarchage régulier de certaines entreprises pour la réalisation de tels travaux, la commission d'urbanisme a régulièrement des DP, il faut donc veiller à ce que la demande respecte ce critère mentionné dans le PLU.

## **VI – CCPA**

### **Point de regroupement pour la collecte des ordures ménagères et du tri**

Trois points noirs avaient été recensés par le service de la CCPA pour le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères. Une réunion et une visite des sites avaient été organisées courant octobre. Ces points ont été résolus en concertation avec les riverains et la responsable du service de la communauté de communes.

## **VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

### **7-1 Retour sur la réunion avec les associations**

La commission a réuni vendredi 19 novembre les représentants des diverses associations du village et des alentours.

Un planning des manifestations a été établi. Les manifestations sont consultables sur l'appli Illiwap dans la catégorie agenda.

Il a été abordé la vétusté de la maison des associations ainsi que la mutualisation du matériel.

### **7-2 Recrutement agents recenseurs**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de recruter deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Préalablement ils devront suivre 2 jours de formation.

A noter que le recensement pourra s'effectuer en ligne avec un identifiant de connexion précisé sur un document distribué par les agents recenseurs.

### **7-3 Cimetière**

Des incivilités ont été constatées :

- robinet laissé volontairement ouvert (un robinet poussoir va être installé)
- arrosoirs neufs percés
- des incivilités sur les tombes ont été signalées à la mairie. La gendarmerie en a été informée.

La tombe du soldat inconnu fera l'objet d'une restauration future.

## **VIII – DIVERS**

### **8-1 Forestiers du Monde**

Le conseil municipal souhaite rencontrer l'association au printemps pour échanger sur l'accès à l'arboretum.

### **8-2 Retour congrès/salon des maires**

Suite à la rencontre d'entreprises présentes au salon des maires à Paris, un projet de changement de mobilier plus fonctionnel a été proposé pour la salle du CM. (chaises, tables, écran numérique, visio conférence). L'ancien mobilier ira à la salle de réunion du RDC (ancienne salle de l'Office de tourisme). Des devis sont en cours.

### **8-3 Distribution colis de fin d'année et Echo de Lhuis**

La distribution des colis de fin d'année et de l'Echo de Lhuis est prévue 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre.

### **8-4 ADAMA 01 « Les Mariannes du civisme 2020 »**

Un représentant de L'association ADAMA 01 (association des Anciens Maires et Adjointes de l'Ain) remettra une plaque le jour des vœux de la municipalité pour la forte participation des électeurs à l'élection municipale.

### **8-5 Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu vendredi 21 janvier à 18h30, si la situation sanitaire le permet.

### **8-6 Courrier**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier d'un administré se plaignant du bruit occasionné par son voisinage au centre Bourg et par les travaux de la traversée du bourg.

### **8-7 Chasse**

Les Baux communaux ont été signés par les présidents de chaque société, la municipalité veillera à la mise en place des articles mentionnés dans ces baux et notamment la double adhésion des adhérents. A ce jour 54 chasseurs sont dans l'attente d'une carte pour pouvoir pratiquer leur passion sur la totalité du territoire de chasse de la commune.

Séance levée à 22h30 / Compte-rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.